



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°...003.3.3..... /CAB.MIN/MINES/01/2025
DU...03 JUN 2025..... PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE
PERMANENT D'EVALUATION « CPE »

LE MINISTRE,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, spécialement en ses articles 10 points 5 et 42 ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er} B, point 35 ;

Vu l'Ordonnance n° 24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres délégués et des Vice-Ministres ;

Vu le Décret n° 38/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018, spécialement en son article 455 ;

Considérant la nécessité de nommer les membres du Comité Permanent d'Evaluation en vue de permettre à cette structure d'assurer la mission lui assignée ;

Après désignation des délégués par leurs Ministères et Services respectifs ;

Vu l'urgence ;



ARRETE :**Article 1 :**

Sont nommés membres du Comité Permanent d'Evaluation « CPE », les personnes dont les noms suivent :

N°	Noms	Ministère/Institution	Fonction au CPE
1	NDIMUBANZI NGOROBA Emmanuel	Directeur de la Direction de Protection de l'Environnement Minier « DEPM »	Président du CPE
2	LEMBA DIETO Steve	Délégué de l'Agence Congolaise de l'Environnement « ACE »	Vice-Président du CPE
3	KITEBA MIKINZI Serge	Délégué de la DEPM	Membre
4	MOSITHO LOIMO Crivelin	Délégué de la DEPM	Membre
5	MBAYMA ATALIA Guy	Délégué de l'ACE	Membre
6	BOLEKO W'ALEMBO	Délégué de l'ACE	Membre
7	ZUANZI LESSA Patricia	Délégué du Fonds National de Promotion et de Service Social « FPNSS »	Membre
8	NYANDU KAHINDO Patrick	Délégué du Fonds National de Promotion et de Service Social « FPNSS »	Membre
9	MABIALA MITTER Pierrot	Délégué du Ministère des Affaires Sociales	Membre
10	FUKIETO NTOYA Hervé	Délégué de la Direction des Mines	Membre
11	KISHIKO HAMBIA Dieudonné	Délégué de la Direction de Géologie	Membre
12	LOKOKA AIME Yves	Délégué de la Cellule Technique de Coordination et Planification Minière « CTCPM »	Membre
13	LUKEMBE MWANASHO René	Délégué de la Direction de l'Aménagement du Territoire du Ministère des Travaux Publics et Aménagement du Territoire	Membre
14	MAPILANGA WA TSARAMU Jean-Joseph	Délégué de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature	Membre
15	MULWA GASUGA Bienvenu	Délégué de la Direction des Ressources en Eau du Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Membre
16	NGABURU LUPANA FIOTI Zénon	Délégué de la Direction de Production et Protection des Végétaux du Ministère de l'Agriculture	Membre
17	MAMBA MAMBA	Délégué de la Direction de Production Santé Animale du Ministère de l'Agriculture	Membre
18	DIHONGA TSHOMBA Jean	Délégué de la Direction de l'Aménagement des Pêches du Ministère de la Pêche et de l'Elevage	Membre
19	MALOBIA TWITE Benjamin	Délégué du Ministère de la Santé Publique	Membre

N°	Noms	Ministère/Institution	Fonction au CPE
20	MAMBAVU NYOTA Stella	Délégué du Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle « SAEMAPE »	Membre
21	BOMPERE LEMO Petrus	Délégué de l'Organisation en charge de protection contre les rayonnements ionisants (CNPRI)	Membre

Article 2 :

Le CPE bénéficie de l'appui d'un Secrétariat Technique composé de trois membres issus de l'ACE, du FNPSS et de la DPEM.

Ils bénéficient également d'un personnel d'appoint composé de six membres issus des différents Services.

Article 3 :

Toutes les dispositions antérieures et contraires au présent Arrêté sont abrogées, notamment l'Arrêté Ministériel n°0082/CAB.MIN/MINES/01/2019 du 18 février 2019.

Article 4 :

Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 03 JUIN 2025

Kizito PAKABOMBA KAPINGA MULUME

Ampliations

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet de la Première Ministre
- Cabinet du Ministre de l'Environnement
- Cabinet du Ministre des Affaires Sociales
- Cabinet du Ministère de la Santé Publique
- Secrétariat Général aux Mines
- Secrétariat Général à l'Environnement
- Secrétariat Général aux Affaires Sociales
- Secrétariat aux Travaux Publics et Aménagement du Territoire
- Secrétariat Général à l'Agriculture
- Secrétariat Général à la Recherche scientifique
- ACE
- ICCN
- FNPSS
- CTCPM
- SAEMAPE
- CNPRI
- DEPM
- Direction des Mines
- Direction de Géologie